

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 1 (1856)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- b) Un peloton de chasseurs ;
- c) Le drapeau et les deux Comités ;
- d) Les autres officiers, à rangs doublés ;
- e) Un peloton de chasseurs.

8. Réception du cortège avec musique à son entrée dans l'église. A l'exception du chœur, réservé aux places d'honneur, chaque officier se placera dans l'église à volonté.

Les délibérations de la Section sanitaire auront lieu dans la salle du Grand Conseil.

9. Dans les délibérations, chaque officier qui voudra prendre la parole la demandera au président, en indiquant son nom, son grade et son canton. A la sortie de l'église, le cortège, dans le même ordre que pour l'entrée, se rendra à l'arsenal.

10. A 1 heure après-midi, ouverture du banquet à l'arsenal ; le prix est fixé à 4 fr. par tête, vin compris ; les cartes seront distribuées au bureau du quartier.

11. Chaque toast sera préalablement indiqué au président, qui le fera annoncer par un roulement. Le premier toast sera porté à la *Patrie* par un membre du Comité.

12. Après le banquet, promenade à Sewen si le temps le permet. Le soir, illumination de la grande place à Schwytz.

13. Les membres des Comités porteront les marques distinctives suivantes : Comité central, écharpe rouge et blanche ; Comité de la Section sanitaire, écharpe bleue et blanche.

Président du Comité des vivres et liquides : écharpe rouge.

Id.	du quartier :	id. blanche.
Id,	des décors :	id. bleue.

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

**Schwytz.** — Dimanche dernier, la nouvelle loi sur l'organisation militaire a été adoptée par le peuple à une grande majorité.

**Thurgovie.** — La section des officiers, réunie dimanche dernier à Frauenfeld, a fait aussi sa manifestation réglementaire. Elle adopte les nouveaux règlements d'exercice, sauf quelques points spéciaux, entr'autres le carré.

**Saint-Gall.** — Sous la présidence du colonel Ott, une société d'officiers de cavalerie vient de se fonder d'après l'exemple de celle fondée récemment dans la Suisse occidentale.

**Vaud.** — Les bataillons vaudois qui ont suivi le cours de répétition à Bière, qui a fini le 25 mai, sont les suivants : Bataillons n° 112, commandant Déglon ; n° 26, commandant Morier ; n° 111, commandant Rossy. Ils présentaient un effectif de 1805 soldats et 70 officiers.

Les bataillons Déglon et Morier ont été casernés, sauf les officiers et sous-officiers qui étaient campés devant les casernes. Le bataillon Rossy était campé. Les cuisines, fort bien établies et couvertes, se trouvaient entre le camp Rossy et les casernes.

L'état-major était composé du colonel Monachon, commandant le camp ; du lieutenant-colonel Borgeaud, chef d'état-major ; du capitaine d'état-major Grand, adjudant, et du secrétaire Martin. Quatre officiers de santé étaient chargés du service sanitaire.

Malgré le mauvais temps qui a persisté pendant toute la durée du camp, la troupe a été occupée très activement à l'école de soldat, de peloton, de bataillon, de brigade, au tir à balles et au service de sûreté, et l'on a pu remarquer des progrès notables dans l'instruction.

M. le colonel Zimmerli a passé cinq jours au camp pour inspecter la troupe; à son départ, il a témoigné au corps d'officiers son contentement et a déclaré que les bataillons qu'il venait d'inspecter pouvaient figurer avec *les meilleurs de la Confédération*. Le Département militaire, accompagné de M. l'inspecteur général des milices, a aussi fait une inspection.

Le bataillon Rossy, qui a été instruit, l'année dernière, à l'école centrale de Thoune d'après les nouveaux règlements provisoires, a repris avec le plus grand plaisir l'ancien port d'armes que chacun a trouvé plus pratique et moins fatigant.

L'instruction a été bien dirigée et la troupe constamment animée du meilleur esprit; elle a supporté les intempéries avec la plus grande gaieté; le nombre des malades a été moins considérable qu'on s'y attendait lors de l'entrée au camp, le 16, par une pluie torrentielle que la troupe a reçue pendant toute la journée. Il est vrai que, par les soins de l'état-major, des feux avaient été préparés au manège, ce qui, joint à une distribution de vin, a préservé les hommes de refroidissement.

— L'école de recrues d'artillerie s'est ouverte à Bière, dimanche dernier, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Borel.

— Lundi s'assemble à Lausanne la section vaudoise des officiers, pour traiter des affaires courantes et désigner la délégation à la prochaine réunion fédérale de Schwytz. Nous souhaitons que cette délégation soit aussi nombreuse que possible.

---

La commission de révision des règlements d'exercice pour l'infanterie siège à Berne depuis 15 jours. On ne connaît pas encore le résultat de ses travaux, mais d'après des indications du *Bund* et d'autres renseignements, il paraît que les principaux remaniements opérés sont: rétablissement de l'ancienne *arme à volonté* et du port d'armes perpendiculaire comme mouvement *en parade*; abandon du nouveau carré, modification de l'école de brigade.

Outre la commission pour les règlements d'exercice, la commission pour le fusil de chasseurs s'est aussi réunie la semaine dernière, à Berne. Elle a décidé de proposer l'adoption du nouveau fusil pour les deux compagnies et non-seulement pour une seule. Il y a eu plusieurs minorités dans la commission. Un membre n'adopte le nouveau fusil que si l'on peut en armer tous nos bataillons, mais cela ferait une dépense pour le contingent fédéral de plus de 6 millions; aussi la commission, par raison d'économie, a repoussé cet avis. Une autre minorité voudrait qu'on armât du fusil de chasseurs des bataillons spéciaux d'infanterie légère. Enfin la commission a exprimé le vœu qu'on ne se presse pas trop d'introduire ce fusil, vu les nombreuses inventions et améliorations qui se font actuellement partout en ce qui concerne les armes de précision; elle a demandé entr'autres qu'il fût aussi procédé à des essais comparatifs du fusil de chasseurs, avec le fusil Prélaz.

---

La plupart des organes de la presse suisse ont accueilli avec bienveillance la fondation de la *Revue militaire* et ont daigné parler favorablement de ses premiers essais; qu'ils veuillent bien en agréer nos remerciements.

Nous devons à ce propos déclarer, en opposition avec les prévisions du reste fort sympathiques d'un journal de la Suisse française, qu'il n'a jamais été dans notre intention de viser à un antagonisme quelconque contre nos confédérés de la Suisse allemande. Ainsi que chacun peut et pourra s'en convaincre, nous ne tendons point à renforcer les liens entre les officiers de la Suisse française au détriment des liens fédéraux et de la cordialité qui doit réunir les membres d'une même armée. Bien loin d'être un instrument d'antagonisme entr'eux, nous chercherons donc plutôt à être un intermédiaire commun au moyen duquel les uns et les autres pourront mieux se connaître et s'apprécier mutuellement.